

DOSSIER D'APPEL D'OFFRE

MA004-040-Mars-2026-DAO-Matériel de transport coopératives

Achat de matériel de transport au profit des coopératives

Le projet FERMA

« Femmes Résilientes au Moyen Atlas »



Table des matières

I.	Instructions aux Soumissionnaires (IS)	4
A.	Généralités	4
1.	Champ d'application	4
2.	Modalités de division du marché en plusieurs lots	4
3.	Source de financement	4
4.	Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés	4
5.	Une offre par soumissionnaire	5
6.	Litiges et résolution des différends	5
7.	Garantie de propriété intellectuelle	6
8.	Confidentialité et protection des données	6
B.	Le Dossier d'Appel d'Offres	8
9.	Contenu du Dossier d'Appel d'Offres	8
10.	Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres	8
11.	Additifs au Dossier d'Appel d'Offres	8
C.	Préparation des Offres	9
12.	Frais de soumission	9
13.	Langue	9
14.	Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative	9
15.	Composition des offres	9
16.	Monnaies de soumission, mode et modalités de paiements	10
17.	Modalités de livraison ou échéance des services/travaux	10
18.	Validité des Offres	10
19.	Normes de performance	10
20.	Garantie de soumission	11
21.	Propositions variantes des soumissionnaires	11
22.	Réunion préparatoire à l'établissement des offres	11
D.	Remise des Offres et Ouverture des plis	12
23.	Cachetage et marquage des Offres	12
24.	Dépôt des Offres	12
25.	Offres hors délai	12
26.	Modification et retrait des offres	13
27.	Ouverture des Offres	13



E.	Évaluation et comparaison des Offres	14
28.	Caractère confidentiel de la procédure.....	14
29.	Éclaircissements apportés aux offres	14
30.	Évaluation des offres	14
31.	Offres anormalement basses.....	15
32.	Correction des erreurs.....	16
33.	Droit d’annuler la procédure et de rejeter toutes les Offres	16
F.	Attribution du marché.....	17
34.	Attribution	17
35.	Droit de modifier les quantités au moment de l’attribution du Marché	17
36.	Notification de l’attribution du Marché	17
37.	Signature du Marché	18
38.	Garantie de bonne exécution	18
II.	Données Particulières de l’Appel d’Offres (DPAO)	20
III.	Termes de références	30
A.	Annexe 1 : Termes de références (TDR)	30
39.	Contexte général	30
40.	Caractéristiques techniques	32
41.	Les critères d’évaluation.....	34
B.	Annexe 2 : Bordereau des Prix	36

I. Instructions aux Soumissionnaires (IS)

A. Généralités

1. Champ d'application

Socodevi publie le présent Dossier d'Appel d'Offres en vue d'obtenir les fournitures, biens et services connexes spécifiés à la Section III - Termes de Références du présent document, destinés à la mise en œuvre de l'activité et du projet décrits dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO).

2. Modalités de division du marché en plusieurs lots

Socodevi se réserve le droit de diviser le présent marché en plusieurs lots. Le cas échéant, les caractéristiques de cette division, incluant le nombre de lots ainsi que leur désignation sont énumérées dans les DPAO. Leur composition et leurs spécifications techniques, sont quant à elles détaillées à la Section III. Les soumissionnaires doivent se référer au point 5 des Instructions aux Soumissionnaires (IS) pour connaître les modalités de présentation des offres en cas de division du marché en lots.

3. Source de financement

Socodevi a obtenu un financement auprès d'un organisme identifié dans les DPAO, en vue de financer le projet identifié dans les DPAO. Socodevi a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent Appel d'Offres est lancé. Socodevi est considéré comme l'Acheteur pour des fins contractuelles.

4. Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés

Les lieux de provenance des matériaux, des matériels de l'Entrepreneur, des fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché doivent être précisés par le soumissionnaire et toutes les dépenses effectuées au titre du Marché sont limitées auxdits matériaux, matériels, fournitures, équipements et services.



Le terme “provenance” désigne le lieu où les biens sont extraits, cultivés, produits ou fabriqués et d’où proviennent les services.

5. Une offre par soumissionnaire

Chaque soumissionnaire ne peut présenter qu’une seule offre si l’appel d’offres n’est pas divisé en lots. Tout soumissionnaire qui présenterait plusieurs offres ou participerait à plusieurs offres sera disqualifié. Toutefois, la présentation d’offres alternatives est autorisée ; veuillez-vous référer à la section intitulée « Propositions variantes des soumissionnaires » pour connaître les règles applicables.

Si l’appel d’offres est divisé en lots, les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Socodevi se réserve le droit d’attribuer chaque lot séparément ou à un même soumissionnaire, conformément aux critères d’évaluation énoncés dans le présent dossier d’appel d’offres ; veuillez consulter la section intitulée « Attribution » pour connaître les règles applicables.

6. Litiges et résolution des différends

Tout différend découlant du Marché sera d’abord résolu par négociation entre représentants autorisés de Socodevi et du Fournisseur.

La partie identifiant un différend le notifiera par écrit dans les 10 jours ouvrables, en décrivant le problème, les faits et les raisons juridiques. Les parties auront 15 jours calendaires pour négocier une solution. L’exécution du Marché continue pendant cette période, sauf impossibilité manifeste.

Si la négociation échoue, l’une ou l’autre partie peut initier une médiation. Un médiateur indépendant, choisi d’un commun accord ou désigné par la Chambre de Commerce de la juridiction identifiée dans les DPAO résoudra le différend. Les frais seront partagés équitablement.

Si la médiation échoue dans les 30 jours calendaires, le différend sera tranché définitivement par arbitrage conformément aux Règles de la Chambre de Commerce de la juridiction identifiée dans les DPAO.



7. Garantie de propriété intellectuelle

Le Fournisseur garantit que les offres, documents et contenus soumis ne violent aucun droit de propriété intellectuelle appartenant à des tiers et qu'il détient toutes les licences, autorisations et droits nécessaires pour les fournir. Le Fournisseur s'engage à indemniser intégralement Socodevi contre toute réclamation, action en justice, frais et dommages-intérêts découlant d'une violation réelle ou alléguée de droits de propriété intellectuelle de tiers.

8. Confidentialité et protection des données

Définition de l'Information Confidentielle

L'Information Confidentielle comprend tous les renseignements, données, documents et contenus échangés entre les parties dans le cadre du présent appel d'offre, qu'ils soient marqués « Confidentiel » ou non.

Obligations du Fournisseur

Le Fournisseur s'engage à maintenir la stricte confidentialité de l'Information Confidentielle reçue de Socodevi. Il ne peut divulguer cette information qu'à son personnel directement impliqué dans la rédaction des offres, ses sous-traitants autorisés et ses conseillers juridiques ou comptables.

Le Fournisseur doit mettre en place des mesures de sécurité appropriées pour garantir la confidentialité de l'Information. Toute violation ou accès non autorisé doit être notifié immédiatement à Socodevi.

Obligations de Socodevi

Socodevi s'engage à ne pas divulguer les offres reçues (techniques, financières ou administratives) à des tiers non autorisés, et à limiter l'accès uniquement aux personnes ayant un besoin légitime dans le processus d'évaluation.

Exceptions à la Confidentialité

Les parties peuvent divulguer l'Information Confidentielle uniquement dans les cas suivants :

Pour le Fournisseur :

- ✓ Ordonnance judiciaire ou obligation légale (avec notification immédiate à Socodevi)
- ✓ Information devenue publiquement disponible sans violation du présent contrat
- ✓ Autorisation écrite préalable de Socodevi

Pour Socodevi :

- ✓ Ouverture publique des plis : annonce des noms des soumissionnaires et montants globaux uniquement
- ✓ Notification d'attribution : communication du nom du soumissionnaire retenu et du montant global aux soumissionnaires non retenus
- ✓ Obligations de transparence : partage avec les auditeurs externes liés par des obligations de confidentialité
- ✓ Ordonnance judiciaire ou obligation légale (avec notification préalable au Fournisseur dans la mesure du possible)

Durée et Conséquences

Les obligations de confidentialité demeurent en vigueur pendant toute la durée du contrat et pour une période de cinq (5) ans suivant sa résiliation ou son expiration. Toute violation de ces obligations expose la partie fautive à des poursuites judiciaires et à des réclamations en dommages-intérêts.

B. Le Dossier d'Appel d'Offres

9. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

Tous les Documents constitutifs du dossier d'appel d'offres (DAO) sont énumérés dans le tableau de la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) sous la partie « Contenu du dossier d'Appel d'Offres ».

10. Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres

Un Soumissionnaire désirent obtenir des éclaircissements sur les documents peut en faire la demande à Socodevi, par écrit ou par courriel. Le délai de réponse est précisé à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), sous la partie « Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres ». Une copie de la réponse, indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressée à tous les soumissionnaires ayant reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

Tout soumissionnaire ayant constaté des incohérences ou des divergences dans l'ensemble des documents constituant le DAO a l'obligation de le faire connaître, par écrit, à Socodevi avant la date limite de dépôt des offres.

11. Additifs au Dossier d'Appel d'Offres

Socodevi peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un Soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du Dossier d'Appel d'Offres et sera communiqué par courriel à tous les soumissionnaires. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, Socodevi a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

C. Préparation des Offres

12. Frais de soumission

Le Soumissionnaire supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son offre, et Socodevi ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les payer, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

13. Langue

L'offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission échangée entre le Soumissionnaire et Socodevi, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français des passages concernant la soumission, auquel cas, et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction en français fera foi.

14. Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative

Les documents listés dans les DPAO sous la partie « Qualification du soumissionnaire et Conformité Administrative » doivent obligatoirement être inclus dans le dossier administratif qui sera soumis avec l'offre technique et financière, toute omission pourrait engendrer une exclusion du présent Appel d'Offre.

15. Composition des offres

Pour participer au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent soumettre une offre composée de trois (3) dossiers ou fichiers PDF distincts : le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière. Les informations détaillées concernant la composition, le contenu et les exigences spécifiques de chaque composante sont précisées dans les DPAO.

16. Monnaies de soumission, mode et modalités de paiements

Le prix demandé par le Fournisseur pour les Fournitures livrées et pour les services connexes rendus au titre du Marché ne variera pas par rapport au prix indiqué par le Fournisseur dans son Offre.

Le prix du Marché sera réglé conformément au calendrier de paiement et aux modalités spécifiés à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), point « Modalités de Paiement », y compris les conditions relatives à tout paiement d'avance ou acompte.

Le Fournisseur présentera sa demande de règlement par écrit à l'Acheteur, accompagnée des factures décrivant, de façon appropriée, les fournitures livrées et les services connexes rendus, et après avoir satisfait à toutes les obligations spécifiées dans le Marché.

Les règlements dus au Fournisseur seront effectués sans délai par Socodevi, et au plus tard dans les trente (30) jours suivant la présentation de la facture ou la demande de règlement par le Fournisseur, et après son acceptation par Socodevi.

La (ou les) monnaie(s) dans laquelle (ou lesquelles) les règlements seront effectués au Fournisseur au titre du Marché est(ont) celle(s) indiquée(s) dans les DPAO.

17. Modalités de livraison ou échéance des services/travaux

La livraison des fournitures et l'achèvement des services connexes seront effectués conformément au calendrier de livraison et d'achèvement figurant dans les DPAO.

18. Validité des Offres

Les offres soumises doivent demeurer valides pendant la durée spécifiée à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), point « Validité des Offres », à compter de la date limite de réception des offres.

19. Normes de performance

Les fournitures et services connexes fournis au titre du Marché seront conformes aux normes visées à la Section II Termes de Références et, lorsqu'il n'est fait référence à aucune norme applicable, la norme sera équivalente ou supérieure aux normes officielles applicables dans le pays d'exécution du marché.

20. Garantie de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à son offre une garantie de soumission (sauf indication contraire dans les DPAO) du montant et de la validité spécifiés dans les DPAO. Cette garantie doit être fournie sous l'une des formes acceptées précisées dans les DPAO, au choix du soumissionnaire. La garantie de soumission doit mentionner explicitement la référence de l'appel d'offres et l'engagement de payer Socodevi sur simple demande écrite, sans justification préalable, en cas de manquement aux obligations de soumission. Toute offre non accompagnée de la garantie de soumission requise sera rejetée comme non conforme. Les modalités de restitution et de libération de la garantie sont précisées dans les DPAO.

21. Propositions variantes des soumissionnaires

Sauf indication contraire dans les DPAO, si les variantes sont acceptées, les règles et conditions ci-dessous s'appliquent.

Les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques doivent d'abord chiffrer la solution de base telle que décrite dans le Dossier d'Appel d'offres, et fournir en outre tous les renseignements dont Socodevi a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, sous-détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. Socodevi n'examinera que les variantes techniques, le cas échéant, du Soumissionnaire dont l'offre conforme à la solution de base a été évaluée meilleure proposition.

22. Réunion préparatoire à l'établissement des offres

Une réunion préparatoire sera organisée (sauf indication contraire dans les DPAO) pour fournir des éclaircissements et répondre aux questions des soumissionnaires. Les modalités de cette réunion (lieu, date, heure et format) sont précisées dans les DPAO. Les soumissionnaires sont invités à soumettre leurs questions par courriel à Socodevi au moins une semaine avant la réunion, autant que possible. Le procès-verbal de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données, ainsi que les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous les soumissionnaires.

L'absence d'un soumissionnaire à la réunion préparatoire ne sera pas un motif de disqualification.

D. Remise des Offres et Ouverture des plis

23. Cachetage et marquage des Offres

Dans le cas d'une soumission d'offre en format physique, le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être rangés dans des enveloppes séparées et cachetées. L'ensemble de ces enveloppes sera placé dans une même enveloppe extérieure cachetée, sur laquelle le soumissionnaire doit clairement indiquer ses coordonnées, la date limite de soumission ainsi que le numéro de référence de l'appel d'offre.

Dans le cas d'une soumission d'offre en format électronique, le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être transmis dans des fichiers sous format PDF (un fichier sous format Excel en complément de l'offre financière en PDF peut également être accepté) séparés et clairement identifiés. L'ensemble de ces fichiers sera compressé dans une seule archive (format .zip ou .rar) et envoyé avant la date et l'heure limite de dépôt et exclusivement à l'adresse électronique désignée au point 24 des Instructions aux Soumissionnaires.

24. Dépôt des Offres

Toutes les offres doivent être déposées/envoyées à Socodevi selon les modalités et le format standard spécifiés dans les DPAO. Les détails complets concernant l'adresse de dépôt (adresse physique et/ou électronique), la date et l'heure limite de soumission, ainsi que les exigences relatives à l'identification de l'enveloppe ou du courriel, sont précisés dans les DPAO.

Socodevi se réserve le droit de reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de Socodevi et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

25. Offres hors délai

Toute offre reçue après la date et l'heure limites fixées pour la réception des offres sera rejetée automatiquement et retournée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Aucune exemption ne sera accordée.



26. Modification et retrait des offres

Le Soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait soit reçue par Socodevi avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres.

La notification de modification sera envoyée par courrier ou par courriel à Socodevi. La nouvelle offre devra porter la mention « MODIFICATION » afin de pouvoir la différencier avec l'offre originale.

Aucune offre ne peut être modifiée après la date limite du dépôt des offres.

27. Ouverture des Offres

Les modalités d'ouverture des offres (date, heure, lieu, conditions de participation et mode de tenue de la séance) sont précisées dans les DPAO. Lors de l'ouverture, Socodevi annoncera publiquement les noms des soumissionnaires, les montants des offres y compris toute variante, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres et toute autre information jugée appropriée. Ensuite, les enveloppes portant la mention « MODIFICATION » seront ouvertes et leur contenu lu en public. Aucune offre ne sera rejetée à l'ouverture des plis, excepté les offres reçues hors délai. Un procès-verbal reprenant les informations communiquées sera établi et signé par les représentants présents.

E. Évaluation et comparaison des Offres

28. Caractère confidentiel de la procédure

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres, et aux recommandations concernant l'attribution du marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du marché.

29. Éclaircissements apportés aux offres

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, Socodevi peut demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, y compris un sous-détail des prix unitaires ou de sa méthodologie. Aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes lors de l'évaluation des offres.

30. Évaluation des offres

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, Socodevi vérifiera la conformité administrative de chaque offre à l'aide des documents demandés (la liste complète figure dans les DPAO, sous la section « Qualification du Soumissionnaire et Conformité Administrative »). Seules les offres reconnues conformes administrativement seront évaluées et comparées par le Comité de Sélection.

Le Comité procédera ensuite à l'évaluation des offres conformes de la manière suivante :

Évaluation technique

Les offres seront d'abord évaluées selon leurs mérites techniques. L'évaluation technique mesure la capacité de l'entreprise à répondre à aux termes de références spécifiés dans la Section III en fonction des documents techniques soumis. Les critères d'évaluation, la méthodologie et la pondération se trouvent dans les DPAO, sous la section « Évaluation des Offres ». Chaque critère



technique se verra attribuer une note par le Comité de Sélection. Cette note sera combinée à la note financière afin de déterminer la meilleure offre.

Évaluation financière

L'évaluation financière sera réalisée selon la méthode de l'offre la moins-disante : l'offre financière la plus basse (sauf si elle est considérée comme anormalement basse) obtiendra le nombre maximal de points attribués au critère financier, conformément à la pondération prévue dans les DPAO. Les autres offres se verront attribuer un nombre de points calculé proportionnellement à leur écart par rapport à l'offre la plus basse, selon la même pondération.

Autres critères d'évaluation

Après le classement des entreprises en fonction des critères techniques et financiers, le Comité pourra prendre en compte d'autres critères, notamment les rapports de performances antérieures, l'intégrité et les relations avec la communauté, lors de la constitution de la liste restreinte.

Conformité des offres

Une offre conforme au Dossier d'Appel d'Offres respecte tous les termes, conditions et spécifications du Dossier, sans divergence ni réserve. Toute soumission non conforme sera rejetée et ne pourra être rendue conforme ultérieurement par la correction ou le retrait de la divergence ou réserve qui la rendait non conforme.

31. Offres anormalement basses

Si une offre paraît anormalement basse au regard de l'estimation initiale ou des autres offres reçues (la méthode de calcul est précisée dans les DPAO), Socodevi se réserve le droit de demander par écrit au soumissionnaire concerné de fournir, dans un délai raisonnable, toutes explications et justifications nécessaires sur la composition de son prix ou de ses coûts.

Le soumissionnaire devra détailler, à la demande de Socodevi, tout ou une partie des éléments du bordereau de prix, du détail quantitatif et estimatif, ou tout autre élément pertinent permettant d'apprécier la viabilité économique de son offre.

Socodevi analysera ensuite les justifications produites. Si celles-ci ne permettent pas d'établir le caractère sérieux et économiquement viable de l'offre, ou si l'offre est manifestement sous-évaluée

au point de compromettre la bonne exécution du marché ou de contrevenir aux obligations sociales, environnementales ou de droit du travail, l'offre sera rejetée.

32. Correction des erreurs

Socodevi vérifiera les offres reconnues conformes au Dossier d'Appel d'offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. Socodevi corrigera les erreurs de la façon suivante:

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire du bordereau et celui du devis estimatif, le prix unitaire du bordereau fera foi ; et
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que Socodevi estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire sera corrigé.

Le montant figurant dans la Soumission sera corrigé par Socodevi, conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs.

33. Droit d'annuler la procédure et de rejeter toutes les Offres

Socodevi se réserve le droit d'annuler la procédure d'Appel d'Offres et de rejeter toutes les Offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des Soumissionnaires. En cas d'annulation, les Offres et les Garanties de soumission seront renvoyées sans délai aux Soumissionnaires.

F. Attribution du marché

34. Attribution

Sous réserve des dispositions de l'article 34, Socodevi attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'Offre aura été jugée conforme administrativement et ayant obtenu le meilleur score après l'évaluation Technique et Financière faite par le Comité de Sélection.

35. Droit de modifier les quantités au moment de l'attribution du Marché

Au moment de l'attribution du Marché, Socodevi se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de fournitures et de services connexes initialement spécifiée à la Section III - Termes de Références, sans modifier aucune des autres conditions de l'Offre et des Documents d'Appel d'Offres.

36. Notification de l'attribution du Marché

Avant l'expiration du délai de validité des Offres, Socodevi notifiera au(x) Soumissionnaire(s) retenu(s), par écrit, que son (leur) Offre(s) a (ont) été retenue(s). La lettre de notification comportera le montant que Socodevi devra régler au(x) Soumissionnaire(s) pour l'exécution du Marché. Ensuite, Socodevi notifiera simultanément aux autres Soumissionnaires le résultat de l'Appel d'Offres.

Jusqu'à la signature et l'approbation du Marché, la Notification d'attribution constituera l'engagement réciproque de l'Acheteur et de l'Attributaire.

Socodevi répondra rapidement par écrit à tout Soumissionnaire ayant présenté une Offre infructueuse qui, après la notification des résultats, aura présenté par écrit une requête en vue d'obtenir des informations sur le (ou les) motif(s) pour le(s)quel(s) son Offre n'a pas été retenue.

37. Signature du Marché

Dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrables suivant la notification d'attribution, Socodevi transmettra au Soumissionnaire retenu le Contrat dûment daté et signé par les représentants autorisés de Socodevi.

Le Soumissionnaire retenu devra contresigner le Contrat et le retourner à Socodevi dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrables suivant sa réception.

À défaut pour le Soumissionnaire retenu de retourner le Contrat contresigné dans le délai prescrit, Socodevi se réserve le droit de révoquer l'attribution et d'attribuer le Marché au soumissionnaire suivant le mieux classé, aux mêmes conditions, ou de ne retenir aucune offre.

Le Contrat entrera en vigueur à la date de réception par Socodevi du Contrat contresigné par le Soumissionnaire retenu, ou à toute autre date expressément indiquée dans le Contrat.

38. Garantie de bonne exécution

Une garantie de bonne exécution doit être fournie à Socodevi dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrables suivant la réception de la notification d'attribution du marché.

La garantie de bonne exécution doit être égale au montant précisé dans les DPAO incluant les taxes applicables. Elle est calculée sur la base du montant contractuel initial sans tenir compte des variations de prix ou des avenants ultérieurs.

La garantie de bonne exécution doit être fournie sous l'une des formes suivantes, jugée acceptable par Socodevi : (a) garantie bancaire à première demande ; (b) lettre de crédit irrévocable ; (c) cautionnement d'une compagnie d'assurance agréée. Socodevi se réserve le droit de demander des documents justifiant la solvabilité de l'institution.

Cette garantie de bonne exécution devra également impérativement inclure les éléments suivants :

- La référence au contrat signé à la suite de l'attribution du présent marché ;
- La durée de validité de la garantie (au moins jusqu'à la réception définitive et l'apurement de toutes les obligations contractuelles) ;

- L'engagement de la banque à payer à première demande sous présentation par Socodevi d'une déclaration écrite attestant soit de la non-exécution du contrat signé soit d'un manquement grave du Fournisseur à ses obligations contractuelles ;
- Les modalités de restitution de la garantie ;

La garantie de bonne exécution doit impérativement inclure : (1) l'identification claire des parties et de l'institution; (2) la référence précise au contrat; (3) le montant exact et la devise; (4) l'engagement de paiement à première demande sans condition; (5) les situations justifiant l'appel; (6) une durée minimale de validité de 30 jours après la date de réception définitive des prestations; (7) les modalités de restitution; (8) les conditions de forme et de transmission.

À défaut de fourniture d'une garantie conforme dans le délai imparti, Socodevi se réserve le droit de : (1) révoquer l'attribution sans indemnité; (2) saisir la garantie de soumission; (3) attribuer le marché au soumissionnaire classé suivant; (4) ne retenir aucune offre et annuler l'appel d'offres.

La constitution de la garantie de bonne exécution est une condition suspensive à l'entrée en vigueur pleine et entière des obligations contractuelles. Le délai de démarrage commence le jour suivant la réception satisfaisante de la garantie conforme. Socodevi peut interrompre ou reporter l'exécution jusqu'à cette date sans que cela ne crée aucune obligation d'indemnisation.

La garantie de bonne exécution sera restituée à l'attributaire dans un délai maximal de trente (30) jour suivant: (1) la date de réception définitive de toutes les prestations; (2) l'apurement de toutes les obligations contractuelles; (3) l'expiration de tous les délais de garantie. Socodevi émettra une lettre de libération formelle. Aucune restitution n'interviendra si des réclamations ou litiges sont pendants.

II. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)

Partie du DAO	Informations et/ou exigences
A. Généralités	
Champ d'application	Le détail des fournitures, biens et services sont spécifiés à la Section III - Termes de Références.
Source de financement	Affaires Mondiale Canada (AMC)
Modalités de division du marché	Cet appel d'offres est lancé sous la forme d'un (1) lot unique, et le marché sera attribué en un (1) seul lot
Provenance des matériaux	Les fournisseurs doivent indiquer sur la fiche descriptive la marque, le modèle, le pays de fabrication ainsi que le constructeur du matériel proposé. Ils doivent également préciser la disponibilité des pièces de rechange au Maroc ainsi que l'existence d'un représentant du constructeur dans le pays
Une offre par soumissionnaire	Chaque soumissionnaire est autorisé à présenter une seule offre. Il n'est pas permis de soumettre plus d'une offre globale.
Litiges et résolution des différends	Tout litige, différend ou contestation découlant du présent appel d'offres et du contrat qui en résulterait sera soumis à l'arbitrage conformément aux Règles d'arbitrage de la Chambre de Commerce au Maroc.
B. Le Dossier d'Appel d'Offres	
Contenu du dossier d'Appel d'Offres	Voici la liste des documents constituant le DAO : <ul style="list-style-type: none"> - Le Dossier d'Appel d'Offre - Déclaration d'éligibilité et d'exclusion - Code de conduite et d'éthique du fournisseur - Formulaire d'informations sur les fournisseurs
Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres	Les éclaircissements au Dossier d'Appel d'Offres seront fournis à tous les soumissionnaires dans les 7 jours suivant la demande.
C. Préparation des Offres	
Langue du DAO	La langue de ce DAO est : le français

Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative	<p>Liste des documents à joindre :</p> <p>Documents juridiques et administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des cotisations sociales (Attestation CNSS pour soumissionner aux marchés publics) ;b) Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des impôts et taxes (attestation fiscale pour concurrents aux marchés publics) ;c) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrentd) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce (modèle 7ou 9)e) Formulaire d'informations sur les fournisseurs signéf) Le code de conduite et d'éthique du fournisseur de Socodevi Signé ;g) Déclaration d'éligibilité à la sélection et à l'inclusion signée ;h) Attestation du relevé d'identité bancaire (RIB) dûment signée par l'institution financièrei) Récépissé de la Garantie de soumission <p>Toute omission pourrait engendrer une exclusion du présent Appel d'Offre.</p>
Composition des offres	<p>Les offres doivent être composées de trois (3) dossiers ou fichiers PDF distincts. Voir ci-dessous pour la composition :</p> <p>Dossier Administratif</p> <p>Tous les documents listés dans le point « Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative »</p> <p>Offre Technique</p> <ul style="list-style-type: none">a) Références et expérience du soumissionnaire<ul style="list-style-type: none">- Au moins une (1) références relatives à la fourniture du matériel et d'équipements similaires ;b) Qualité des équipements proposés

- La conformité des équipements aux spécifications techniques demandées (fiches techniques, catalogues, photos, descriptifs détaillés et certificats fournis dans l'offre)
- Niveau de Performance, des équipement au regard des exigences fonctionnelles et techniques prévues pour la réception et les essais après livraison (roulage, freinage, motorisation, autonomie, capacité de charge et accessoires).
- La fiabilité et la durabilité des équipements, évaluées à travers les caractéristiques techniques, les normes de fabrication, les certifications de qualité, ainsi que les garanties constructeur proposées

c) Délais et planification de la livraison

- Délai global de livraison ;
- Planning détaillé de la fourniture du matériel et équipements.

d) Documentation technique et garanties proposées

- Documentation technique des équipements et /ou batterie (manuels d'utilisation et de maintenance, notice).
- Conditions de garantie (durée, couverture et disponibilité des pièces).
- Modalités de service après-vente et de support technique, le cas échéant
- Certifications de conformité et de qualité des équipements.

Offre Financière

- Offre financière détaillée exprimée dans la devise du DAO, mentionnant clairement la validité de l'offre ainsi que les modalités de paiement.
- Les prix proposés doivent impérativement inclure toutes les sujétions nécessaires à la bonne exécution du Marché, notamment :
 - Les Frais emballages, sauf s'ils restent la propriété du soumissionnaire.
 - Les frais de chargement, de déchargement intermédiaire et sur site, ainsi que la manutention.
 - Tous les frais de transport, y compris international (maritime, aérien, terrestre) et local jusqu'au lieu de livraison.



	<ul style="list-style-type: none">- Les Frais d'Assurance transport jusqu'à la destination finale (lieu de livraison).- Les frais de livraison, montage et mise en service.- Les frais de La documentation relative à la fourniture, si exigée par Socodevi.- Tous frais des droits de douane, taxes importation, et frais de dédouanement et de courtage.- Les frais d'homologation <p>Aucune réclamation ni supplément de prix ne sera accepté en cas de sous-estimation de ces sujétions.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les prix du marché sont fermes et non révisables.▪ Indiquer le Total de l'offre financière Hors TVA; Taux de la TVA applicable ; le montant toutes taxes comprises (TTC) <p>NB : Afin de permettre à Socodevi d'entamer rapidement le processus d'exonération de la TVA, le prestataire doit lui transmettre une copie de la facture pro forma dès la signature du contrat</p>
Modalités de paiement	<p>Monnaie du DAO : Dirham Marocain (MAD)</p> <p>Inclusion des taxes : Hors TVA</p> <p>Mode de paiement : Virement bancaire</p> <p>Modalité de de paiement :</p> <ul style="list-style-type: none">a) 1^{er} versement, correspondant à (70 %) du montant total hors TVA, sera effectué après validation du procès-verbal de réception partielle de l'ensemble des équipementsb) Le solde, représentant (30 %) du montant total hors TVA, sera réglé après validation du procès-verbal de réception complète des équipements, la validation des essais de fonctionnement et l'achèvement de la formation du personnel/aux utilisateurs
Modalités de livraison	<p>A. Le délai de livraison est fixé à trente (30) jours à compter de la date de signature du contrat, il doit être clairement spécifié dans la soumission.</p>

	<p>La livraison des équipements se fera au siège des coopératives, aux lieux indiqués à la section III.-Termes de Références du présent document :</p> <p>-Pour les VTT : Siège de la coopérative – Commune d’Itzer (Province de Midelt)</p> <p>-Pour les Triporteurs : Direction provinciale de l’Agence Nationale des Eaux et Forêts – Khénifra</p> <p>B. Condition générale de livraison :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le fournisseur est tenu de livrer la totalité des équipements dans les délais prescrits et aux lieux fixés, à ses frais et sous sa responsabilité.▪ Tous les frais accessoires, y compris l’emballage, l’expédition et la manutention, sont à la charge du fournisseur.▪ La livraison doit s’effectuer pendant les jours ouvrables, hors jours fériés, selon un programme préétabli par le fournisseur et validé par Socodevi.▪ Les équipements doivent être livrés avec un emballage adéquat garantissant leur protection contre les dommages éventuels. <p>C. Notification de livraison</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le fournisseur est tenu de notifier Socodevi, par e-mail et au moins trois jours à l’avance, en indiquant la date et l’heure prévues de la livraison.▪ Cette notification permettra à Socodevi de désigner une commission chargée de réceptionner les fournitures et équipements et d’en vérifier la conformité quantitative et qualitative sur les lieux de livraison. <p>D. Conformité du matériel livré</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le fournisseur garantira que tout le matériel livré est neuf, conforme aux normes de qualité.▪ Tout matériel ou fourniture jugé non conforme sera renvoyé au fournisseur, qui en assumera les frais et procédera à leur remplacement gratuit. <p>E. Documents à fournir lors de la livraison</p>
--	--

	<ul style="list-style-type: none">▪ Chaque livraison doit être accompagnée d'un bon de livraison établi en trois (3) exemplaires, mentionnant obligatoirement :<ul style="list-style-type: none">- La date de livraison ;- La référence du marché ;- L'identification de Socodevi ;- L'identification du fournisseur ;- La description des fournitures et équipements livrés (numéro d'article, désignation, quantité) <p>F. Attestions de Garantie constructeur :</p> <ul style="list-style-type: none">• Véhicule/triporteur : 2 ans ou 20 000 km (premier terme atteint)• Batterie triporteur : 3 ans ou 60 000 km• VTT : 12 mois
Validité des Offres	Les offres doivent être valides pour un minimum de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Garantie de soumission/caution provisoire	<p>Chaque soumissionnaire doit joindre à son offre une garantie de soumission d'un montant de 4100 ,00 Dirham Marocain (MAD), sous l'une des formes suivantes, au choix du soumissionnaire :</p> <p>(a) Garantie bancaire à première demande ou lettre de crédit irrévocable émise par une banque de premier ordre située au Maroc,</p> <p>(b) Chèque de banque ou chèque certifié émis par une banque reconnue au Maroc La garantie doit être valable jusqu'à [date de fin de validité des offres + 30 jours] et mentionner explicitement :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ La référence à l'appel d'offres ;➤ L'engagement de payer Socodevi sur simple demande écrite, sans justification préalable, en cas de manquement aux obligations de soumission. <p>La garantie de soumission pourra être appelée dans l'un des cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Si le soumissionnaire retire son offre après la date limite de dépôt ;➤ S'il refuse de corriger une erreur matérielle dans son offre, conformément à la clause [Correction des erreurs] du présent dossier ;



	<p>➤ S'il refuse de signer le contrat dans les délais fixés ;</p> <p>➤ Ou s'il ne fournit pas la garantie de bonne exécution requise après l'attribution du marché.</p> <p>Les garanties de soumission des soumissionnaires non retenus seront restituées dans les meilleurs délais. La garantie de soumission du soumissionnaire retenu sera libérée à la signature du contrat et contre remise de la garantie de bonne exécution.</p> <p>Toute offre non accompagnée de la garantie de soumission sera rejetée comme non conforme</p>
Propositions variantes des soumissionnaires	Les offres contenant des variantes techniques ne sont pas acceptées. Les soumissionnaires doivent se conformer strictement aux spécifications et exigences énoncées dans le Dossier d'Appel d'offres, sans proposer de modifications ou d'alternatives à la solution de base
Réunion préparatoire	N/A
G. Remise des Offres et Ouverture des Plis	
Dépôt des offres	<p>Toute offre reçue après la date et l'heure limites fixées sera rejetée automatiquement</p> <p>Soumissions en format électronique : Les trois composantes de l'offre doivent être transmises en fichiers PDF séparés, compressées dans une archive (.zip ou .rar) et envoyées à l'adresse désignée.</p> <p>Les modalités détaillées figurent au point 24 « Dépôt des Offres » dans les instructions aux soumissionnaires.</p> <p>Courriel : ma004ferma@socodevi.org</p> <p>Veuillez noter que les offres dépassant 30 Mo ne peuvent pas être reçues en un seul courriel.</p> <p>Si la taille de votre offre atteint ou excède cette limite, nous vous prions de l'envoyer en plusieurs courriels distincts.</p> <p>Dans ce cas, merci d'indiquer dans l'objet de chaque Email le numéro de l'appel d'offre & lot, suivi de la mention :</p> <ul style="list-style-type: none">• Offre – 1ère partie

	<ul style="list-style-type: none"> • Offre – 2ème partie • etc. <p>Date limite de réception des offres : 03/04/2026</p> <p>Toute offre reçue après la date limite fixée sera rejetée automatiquement</p>
Ouverture des offres	<p>Ouverture des soumissions : en ligne</p> <p>La présence des soumissionnaires n'est pas obligatoire</p>
H. Évaluation et comparaison des Offres	
Évaluation des Offres	<p>Évaluation technique : 60%</p> <p>a) Références et expérience du soumissionnaire (10 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins une (1) références relatives à la fourniture du matériel et d'équipements similaires ; <p>b) Qualité des équipements proposés (30%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conformité des équipements aux spécifications techniques demandées (fiches techniques, catalogues, photos, descriptifs détaillés et certificats fournis dans l'offre) - Niveau de Performance, des équipement au regard des exigences fonctionnelles et techniques prévues pour la réception et les essais après livraison (roulage, freinage, motorisation, autonomie, capacité de charge et accessoires). - La fiabilité et la durabilité des équipements, évaluées à travers les caractéristiques techniques, les normes de fabrication, les certifications de qualité, ainsi que les garanties constructeur proposées <p>c) Délais et planification de la livraison (10%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délai global de livraison ; - Planning détaillé de la fourniture du matériel et équipements. <p>d) Documentation technique et garanties proposées (10 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Documentation technique des équipements et /ou batterie (manuels d'utilisation et de maintenance, notice). - Conditions de garantie équipement et batterie (durée, couverture et disponibilité des pièces).

	<ul style="list-style-type: none"> - Modalités de service après-vente et de support technique, le cas échéant - Certifications de conformité et de qualité des équipements. <p><u>Évaluation financière : 40%</u></p>
Offres anormalement basses	<p>Afin de définir si une offre est anormalement basse, le Comité de Sélection procédera d'abord, à une moyenne simple (M1) calculée à partir des montants de toutes les offres. Ensuite, pour éliminer l'effet des valeurs extrêmes, les offres dépassant M1 de plus de 20% seront exclues du calcul. Une nouvelle moyenne (M2) sera alors établie à partir des offres restantes, offrant ainsi une référence plus représentative du marché. Enfin, toute offre dont le montant est inférieur à 90% de cette moyenne ajustée (M2) sera considérée comme potentiellement anormalement basse et fera l'objet d'une vérification approfondie comme expliqué dans les IS au point 31.</p>
I. Attribution du marché	
Garantie de bonne exécution/caution définitive	<p>Dans un délai de vingt (20) jours suivant la notification de l'attribution du marché, l'attributaire devra fournir à Socodevi une garantie de bonne exécution, sous forme de garantie bancaire à première demande ou toute autre forme jugée acceptable par Socodevi, d'un montant équivalent à (3%) du montant total du contrat Hors TVA.</p> <p>Cette garantie devra être émise soit par une banque de premier ordre et être irrévocable et payable à première demande sur présentation par Socodevi d'une déclaration écrite attestant soit de la non-exécution du contrat signé, soit d'un manquement grave de l'entrepreneur à ses obligations contractuelles.</p> <p>Cette garantie de bonne exécution devra également impérativement inclure les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La référence au contrat signé à la suite de l'attribution du présent marché ; ➤ La durée de validité de la garantie (au moins jusqu'à la réception définitive et l'apurement de toutes les obligations contractuelles) ; <p>À défaut de fourniture de la garantie de bonne exécution dans le délai imparti, l'attribution du marché pourra être annulée, la garantie de soumission saisie, et le marché attribué au soumissionnaire classé suivant.</p>



	<p>La garantie de bonne exécution sera restituée à l'attributaire à la réception définitive des prestations et à l'apurement de toutes les obligations contractuelles</p>
--	---

III. Termes de références

A. Annexe 1 : Termes de références (TDR)

Achat de matériel de transport au profit des coopératives

39. Contexte général

Le projet Femmes résilientes au Moyen Atlas (FERMA) vise à renforcer l'adaptation des femmes, notamment des jeunes femmes, aux changements climatiques dans la région Parc national de Khénifra, dans le Moyen Atlas marocain. Il contribuera à consolider les rôles clés joués par les femmes membres des coopératives, notamment auprès de la population du Parc national de Khénifra, dans la gestion des ressources naturelles et dans la conservation de la biodiversité forestière grâce à une approche qui mise à la fois sur l'adoption et la mise en œuvre communautaires de Solutions fondées sur la Nature (SfN) de conservation des cédraies, l'amélioration des bénéfices et de la rentabilité pour les femmes membres des coopératives des produits forestiers non ligneux et leurs communautés et une gouvernance inclusive et équitable.

Dans le cadre de l'appui du projet FERMA,

Le présent appel d'offres vise à doter les coopératives bénéficiaires de moyens de transport écologiques, adaptés aux contraintes et spécificités territoriales du Parc National de Khénifra. Il s'inscrit dans une démarche de promotion des Solutions fondées sur la Nature (SfN), de transition vers des équipements à faible empreinte carbone, et de renforcement de l'autonomisation socioéconomique des coopératives partenaires

Partie du TDR	Informations et exigences
1. Objet du marché	Fourniture, livraison, mise en service et formation à l'utilisation de : <ul style="list-style-type: none">• Triporteurs utilitaires 100 % électriques avec kits complets de sécurité• VTT tout terrains adaptés au milieu montagneux avec kits complets de sécurité et de réparation
2. Lot	Lot unique (marché unique).
3. Lieu d'exécution	• VTT : Siège de la coopérative – Commune d'Itzer (Province de Midelt)

Partie du TDR	Informations et exigences
	<ul style="list-style-type: none"> • Triporteurs : Direction provinciale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts – Khénifra
4. Durée / délai de livraison	30 jours calendaires maximum à compter de la notification du marché.
5. Contraintes générales	<p>Les équipements doivent être neufs, disponibles sur le marché marocain et conformes aux spécifications techniques du présent TDR.</p> <p>La livraison, le transport, le déchargement et la mise en service sont à la charge du fournisseur.</p> <p>Les équipements devront être livrés montés et prêts à l'utilisation.</p> <p>Le fournisseur doit disposer d'un service après-vente au Maroc et assurer la disponibilité des pièces de rechange</p> <p>Les équipements doivent être disponibles sur le marché marocain</p>
6. Normes et conformité réglementaire	<p>Conformité aux normes marocaines en vigueur et certification CE ou équivalent.</p> <p>Respect des exigences de sécurité applicables aux équipements électriques et de mobilité.</p>
7. Qualité et contrôles	<p>Les équipements doivent provenir de fabricants reconnus ou disposant d'un représentant au Maroc. Les composants essentiels (batteries, système de freinage, transmission, châssis) doivent être conformes aux normes applicables.</p> <p>Les kits complets doivent être livrés intégralement pour chaque unité.</p>
8. Exigences environnementales	Triporteurs à motorisation 100 % électrique. Batteries lithium-ion conformes aux normes environnementales et de sécurité en vigueur.
9. Encadrement et obligations administratives	<p>Le fournisseur devra assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'homologation et l'immatriculation des triporteurs conformément à la réglementation marocaine <p>La fourniture, pour chaque véhicule, une attestation de conformité aux normes marocaines applicables aux cyclomoteurs/tricycles électriques, l'ensemble des démarches et frais liés à l'homologation étant à sa charge</p>

Partie du TDR	Informations et exigences
	<ul style="list-style-type: none"> • La fourniture de la carte grise • L'assurance responsabilité civile minimale pour la livraison • La fourniture des équipements de sécurité obligatoires
10. Réception, essais et livrables	<p>La réception sera effectuée après livraison complète et mise en service.</p> <p>- Pour les VTT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Test de roulage sur piste (freinage, passage de vitesses, stabilité) • Vérification suspension et système de freinage • Contrôle accessoires (éclairage, compteur, casque, antivol, etc.) <p>- Pour les triporteurs électriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Test de démarrage et fonctionnement moteur • Test de charge (au moins 50 % de la charge utile) • Vérification autonomie batterie • Test système de freinage • Contrôle éclairage et signalisation • Vérification chargeur et temps de recharge
11. Garantie	<ul style="list-style-type: none"> • Véhicule /Triporteur : 2 ans ou 20 000 km (premier terme atteint) • Batterie : 3 ans ou 60 000 km • VTT : 12 mois

40. Caractéristiques techniques

40.1. VTT tout terrains adaptés au milieu montagneux avec kits complets de sécurité et de réparation

N°	Désignation	Unité	Quantité (indicative)	Caractéristiques techniques minimales requises
1	VTT tout terrain (adapté montagne)	U	10	Cadre aluminium renforcé; roues 29" double paroi; suspension avant hydraulique ≥ 100 mm; freins à disque hydrauliques; transmission Shimano 18–24 vitesses; pneus cramponnés



N°	Désignation	Unité	Quantité (indicative)	Caractéristiques techniques minimales requis
				montagne; charge admissible ≥ 120 kg; porte-bidon inclus.
2	Kit VTT – Casque de protection homologué	U	10	Casque VTT norme CE/EN1078 ; taille ajustable; jugulaire; ventilation.
3	Kit VTT – Gilet réfléchissant	U	10	Gilet haute visibilité avec bandes rétro-réfléchissantes; taille universelle; usage randonnée.
4	Kit VTT – Éclairage LED rechargeable	Kit	10	Éclairage avant + arrière LED; recharge type C; modes fixes/clignotants; autonomie ≥ 4 h.
5	Kit VTT – Antivol renforcé	U	10	Antivol type U; longueur ≥ 90 cm; niveau sécurité élevé; 2 clés minimum.
6	Kit VTT – Pompe portable	U	10	Mini-pompe compatible valve Schrader/Presta; fixation sur cadre; pression ≥ 6 bars.
7	Kit VTT – Kit réparation crevaison	Kit	10	Démonte-pneus; rustines; colle; chambres à air (ou patches) adaptés roues 29".
8	Kit VTT – Sacoche selle étanche	U	10	Sacoche compacte; matériau étanche; fixation selle/tige; capacité $\geq 0,5$ L.
9	Kit VTT – Clé multi-outils	U	10	Multi-outils VTT (clés Allen, Torx, tournevis); acier traité; housse de rangement.
10	Kit VTT – Compteur kilométrique	U	10	Compteur digital (vitesse, distance, temps); fixation guidon; étanche; pile incluse.

40.2. Triporteurs utilitaires 100 % électriques avec kits complets de sécurité

N°	Désignation	Unité	Quantité (indicative)	Caractéristiques techniques minimales requises
1	Triporteur utilitaire 100 % électrique	U	3	Véhicule utilitaire 3 roues; moteur 1000–2000 W; batterie lithium-ion (ou équivalent) ≥ 60 V; autonomie ≥ 60 –80 km; temps recharge ≤ 6 –8 h; alimentation 220 V/50 Hz; vitesse ≤ 45 km/h; charge utile 300–500 kg; châssis acier renforcé anticorrosion; plateau arrière fixe ou basculant antidérapant; freinage renforcé; siège avec ceinture; éclairage LED, clignotants, avertisseur, rétroviseurs.
2	Kit triporteur – Chargeur + bâche de protection	Kit	3	Chargeur compatible batterie; câble et prises; bâche étanche de protection (pluie/poussière) adaptée au modèle.
3	Kit triporteur – Sécurité & entretien	Kit	3	Extincteur; triangle de signalisation; trousse de secours; gilet réfléchissant; kit outils d'entretien; manuel d'utilisation et fiche technique en français.

41. Les critères d'évaluation

41.1. Évaluation technique : 60%

a) Références et expérience du soumissionnaire (10 %)

- Au moins une (1) références relatives à la fourniture du matériel et d'équipements similaires ;

b) Qualité des équipements proposés (30%)

- La conformité des équipements aux spécifications techniques demandées (fiches techniques, catalogues, photos, descriptifs détaillés et certificats fournis dans l'offre)



- Niveau de Performance des équipement au regard des exigences fonctionnelles et techniques prévues pour la réception et les essais après livraison (roulage, freinage, motorisation, autonomie, capacité de charge et accessoires).
 - La fiabilité et la durabilité des équipements, évaluées à travers les caractéristiques techniques, les normes de fabrication, les certifications de qualité, ainsi que les garanties constructeur proposées.
- c) Délais et planification de la livraison (10%)**
- Délai global de livraison ;
 - Planning détaillé de la fourniture du matériel et équipements.
- d) Documentation technique et garanties proposées (10 %)**
- Documentation technique des équipements et /ou batterie (manuels d'utilisation et de maintenance, notice).
 - Conditions de garantie équipement et batterie (durée, couverture et disponibilité des pièces).
 - Modalités de service après-vente et de support technique, le cas échéant
 - Certifications de conformité et de qualité des équipements.

41.2. Évaluation financière : 40%



B. Annexe 2 : Bordereau des Prix

N°	Désignation	Unité	Prix unitaire Hors TVA en MAD	Prix Total Hors TVA en MAD
1	VTT montagne complet avec kit complet	10		
2	Triporteur électrique complet avec kit complet	03		
3	Frais d'immatriculation	03		
Total Hors TVA				
Taux de la TVA				
Montant de la TVA				
Total En TTC				

Arrêté le présent bordereau des prix en Dirhams (MAD) Hors TVA à la somme de